



L'invasion **Haute Définition**  
par Sony

Du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 15 janvier 2008

**Jusqu'à 500€ remboursés<sup>(1)</sup>**

Pour l'achat d'un téléviseur LCD Full HD  
et d'un lecteur Blu-ray Sony  
ou d'une PLAYSTATION®3

(1) Voir modalités de l'offre au dos.

**SONY**

High Definition like.no.other\*

\* Haute Définition incomparable



**BRAVIA**  
PLAYSTATION 3

## Offre TV Blu-ray Modalités de l'offre

Pour l'achat d'un téléviseur BRAVIA LCD FULL HD Sony<sup>(1)</sup> et d'un lecteur Sony Blu-ray<sup>(2)</sup> ou d'une PLAYSTATION<sup>®</sup>3 entre le 1<sup>er</sup> novembre 2007 et le 15 janvier 2008 inclus, en France métropolitaine (Corse incluse) et dans les magasins participant à l'opération, Sony vous rembourse jusqu'à 500 euros.

(1) Vous avez acheté un téléviseur référence : KDL40D3500AEP ou KDL40V3000AEP ou KDL40W3000AEP ou KDL40X2000BAEP ou KDL40X3500AEP; nous vous remboursons la valeur du lecteur blu-ray Sony<sup>(2)</sup> ou de la PLAYSTATION-3 plafonnée à 250€.  
Vous avez acheté un téléviseur référence : KDL46D3500AEP ou KDL46V3000AEP ou KDL46W3000AEP ou KDL46X2000AEP ou KDL46X3500AEP ou KDL52W3000AEP ou KDL52X2000BAEP ou KDL52X3500AEP ou KDL70X3500AEP; nous vous remboursons la valeur du lecteur blu-ray Sony<sup>(2)</sup> ou de la PLAYSTATION-3 plafonnée à 500€.

(2) BDPS1E, BDPS300 et BDPS500.

### Comment bénéficier de cette offre ?

Complétez le bulletin ci-après en précisant vos coordonnées complètes et joignez également :

- Une photocopie des factures d'achats de votre téléviseur BRAVIA LCD FULL HD Sony<sup>(1)</sup> et du lecteur Blu-ray<sup>(2)</sup> ou d'une PLAYSTATION<sup>®</sup>3 effectués entre le 1<sup>er</sup> novembre 2007 et le 15 janvier 2008 inclus, en entourant les références de vos deux produits.
- Les originaux des 2 codes barre (à 13 chiffres) du téléviseur BRAVIA LCD FULL HD Sony<sup>(1)</sup> nommé "for customer use" acheté et du lecteur Sony Blu-ray<sup>(2)</sup> ou d'une PLAYSTATION<sup>®</sup>3 nommés "pos utilisateur" (à découper sur les emballages).
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).
- Recopiez le N° de série de votre nouveau téléviseur BRAVIA LCD FULL HD Sony<sup>(1)</sup>

(7 caractères) :        (il se trouve sur l'étiquette noire à l'arrière du TV et est précédé de la mention : SER.NO).

Renvoyez le tout sous pli suffisamment affranchi (en recommandé avec AR à votre charge) avant le 31 janvier 2008 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Offre Sony TV Blu-ray Noël**  
**Custom Promo n° 8748 – 13102 Rousset CEDEX**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal :      Ville : \_\_\_\_\_

Codes-barre nommé "for customer use" du téléviseur BRAVIA LCD Full HD Sony acheté<sup>(1)</sup> :

Magasin où a été effectué l'achat du téléviseur BRAVIA LCD Full HD Sony :

Codes-barre nommé "pos utilisateur" du lecteur Sony Blu-ray<sup>(2)</sup> ou de la PLAYSTATION<sup>®</sup>3 acheté :

Magasin où a été effectué l'achat du lecteur Sony Blu-ray<sup>(2)</sup> ou de la PLAYSTATION<sup>®</sup>3 :

Pour être informé de l'état de traitement de votre demande, veuillez indiquer votre email en majuscule :

@ \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir d'autres informations et offres promotionnelles de la part de Sony dont la lettre d'informations My Sony.\*

Pour toutes questions, appelez au 0 826 620 730 (0,15 euro TTC/min) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**Référence à rappeler : opération n°8748**

\* Si vous ne cochez pas la case « Je souhaite recevoir d'autres informations et offres promotionnelles de la part de Sony », vos données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de cette offre et ne seront pas conservées par la suite. Les conditions d'utilisation de vos données sont détaillées sur le site [www.sony.fr/cudp](http://www.sony.fr/cudp) ou pourront vous être renvoyées sur simple demande au : Centre de Relations Clients API2310 75831 Paris cedex 17 ou par téléphone au 08 92 35 07 35 (0,34 euro TTC/min). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 semaines environ, sans que ce délai n'engage Sony France. Frais d'affranchissement et de participation non remboursés. Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie, portant sur des références différentes de la présente offre sera considérée comme nulle. Offre cumulable avec d'autres promotions en cours. Sony se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité.

Offre téléchargeable sur : [www.sony.fr/promotions](http://www.sony.fr/promotions)

WEB

## Extrait de Règlement « L'invasion Haute Définition »

Sony France organise du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 15 janvier 2008 un jeu gratuit sans obligation d'achat s'intitulant « L'invasion Haute Définition ». La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et son application par Sony France. Toutes interprétations ou contestations seront tranchées exclusivement par Sony France. Pour participer, il suffit de compléter le bulletin disponible sur le site Internet [www.sony.fr/FullHD](http://www.sony.fr/FullHD) pendant la durée du jeu. Ce jeu est limité à une seule participation par personne et par tirage au sort (même nom, même prénom, même adresse postale e-mail), résidant en France métropolitaine (Corse incluse), âgé de plus de 18 ans. Toute participation incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle. 10 tirages au sort seront effectués sur la période du jeu et permettront de déterminer 1 gagnant par tirage au sort d'un produit Full HD (2 appareils photos numérique Cyber-shot d'une valeur unitaire d'environ 400€ TTC, 2 caméscopes Handycam d'une valeur unitaire d'environ 1 000€ TTC, 3 ordinateurs VAIO d'une valeur unitaire d'environ 1 300€ TTC, 2 lecteurs Blu-ray d'une valeur unitaire d'environ 600€ TTC et d'un téléviseur BRAVIA LCD Full HD d'une valeur unitaire d'environ 2 000€ TTC). A l'issue de la période du jeu, un tirage au sort sera effectué le 30 janvier 2008 et permettra de déterminer 1 gagnant d'un séjour à New York (5 jours/3 nuits/vols et hôtel inclus) pour 2 personnes, d'une valeur totale approximative de 5 000€ TTC. Les gagnants seront informés par mail et devront confirmer leur adresse postale pour recevoir leur gain. Les gains seront envoyés dans un délai de 8 semaines, sans que ce délai n'engage Sony France, à partir de la date du mail de réponse du gagnant. Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 14 jours suivant la confirmation de son gain, Sony se réserve le droit de remettre le prix à un autre gagnant. Les gagnants ne pourront en aucun cas exiger la contre valeur en espèce des lots ou leur remplacement par un autre gain. Le règlement complet du jeu est déposé chez Maîtres Miellet - Kermagoret, Huissiers de justice associés, 25 rue Drouot, 75009 Paris et est disponible sur [www.sony.fr/FullHD](http://www.sony.fr/FullHD)

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler le jeu sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait. Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu et ne seront pas conservées par la suite sauf en cas d'acceptation expresse du participant.